



www.nat-synchro.fr

Contact : chantal.synchro@orange.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2017 2018

*Nous vous recommandons de lire attentivement tous les documents, et de les signer avant de nous les remettre. **Chaque signature doit être précédée de la mention : " lu et approuvé "***

Vous devez joindre au formulaire d'adhésion au club :

- 1° Un certificat médical.
Aucune nageuse ne pourra prétendre aux entraînements sans ce certificat.
- 2° 1 photo d'identité
- 3° 2 enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse pour les nouvelles inscriptions.
- 4° L'autorisation médicale et de droit à l'image.
- 5° Le formulaire de licence.
- 6° Le montant de la cotisation annuelle.

CERTIFICAT MEDICAL

Il doit dater de moins d'un an.

Il doit comporter les mentions :

- Absence de contre-indication à la natation synchronisée plus la mention pratique en compétition autorisée **pour toutes les nageuses.**

Même si les Débutantes ne participent pas à des compétitions, les tests qu'elles passent en cours d'année sur les lieux d'entraînement, sont déclarés et assimilés à des compétitions.

COTISATION

Le montant de l'adhésion au club est payable en une seule fois, le jour de l'inscription. **Cette somme est réglée une seule fois par famille,** et fera l'objet de la délivrance d'un reçu pour déduction fiscale.

Le montant de la cotisation peut être réglé en 3 fois, mais vous devez nous remettre les 3 chèques libellés à l'ordre de N.S.H. le premier jour de la rentrée sportive.

Ces chèques seront remis en banque chaque début des mois de Novembre, Décembre et Janvier. Le club étant agréé vous pouvez régler avec des chèques vacances, ou des coupons sport.

Pour l'inscription de plusieurs membres de la même famille, le montant de la cotisation annuelle est de 10 % en moins pour la deuxième nageuse. S'il y a plus de 2 nageuses de la même famille, le montant de la cotisation est toujours de 10% en moins par rapport à la première cotisation.

ATTENTION : la cotisation est annuelle, et aucun remboursement ne pourra être effectué si l'adhérent n'assiste plus aux entraînements.

INFORMATIONS

La plupart des informations sont envoyées par Internet. Veillez à noter vos adresses courriel, avec une écriture **parfaitement lisible**, et à nous communiquer tout changement d'adresse, ou de numéro de téléphone.

Consultez régulièrement votre boîte de messagerie.

LICENCES

Le formulaire de demande de licence, doit être remis le premier jour de la rentrée sportive, dument complété et signé.

La page 2, relative au contrat d'assurance doit être conservée par les parents.

ENTRAINEMENTS

A Hellemmes, les parents doivent accompagner la nageuse jusqu'au lieu du début de l'entraînement (salle ou piscine). Il ne faut en aucun cas les laisser sur le parking. Il est arrivé que pour une raison technique de dernière minute la piscine soit fermée, sans que nous ayons eu le temps d'être prévenu.

De la même manière il faut venir les rechercher à la piscine, à la fin de l'entraînement (les portes sont ouvertes 10 minutes avant l'horaire de fin d'entraînement).

JUSTIFICATIFS DE LICENCE ET DE REGLEMENT

Ces demandes se font par mail à : chantal.synchro@orange.fr

SPECIAL RENTREE

A partir de la semaine 28 (10 juillet), le Complexe Arthur Cornette sera fortement impacté par les travaux de réfection des 2 terrains synthétiques, et ce jusque mi-octobre.

Voici les modalités d'accès :

le parking sera fermé : une seule entrée subsistera, celle de la salle Delannoy.

La Piscine et salle Delannoy restent accessibles comme à l'accoutumée

Attention : l'accès à tous les autres équipements du Complexe se fera par un accès piéton sécurisé obligatoire (un plan sera affiché à l'entrée pour une parfaite information)